
Adresse de la société montagnarde républicaine de Manciet (Gers) invitant la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 16 brumaire an II au soir (6 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société montagnarde républicaine de Manciet (Gers) invitant la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 16 brumaire an II au soir (6 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) pp. 494-495;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41720_t1_0494_0000_15;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

de Villes demande que la Convention mette hors de la loi tous les membres du département, du district et de la municipalité de Toulon qui ont tramé et consommé cette trahison manifeste, ensemble le vice-amiral et les commandants des forts qui y ont prêté la main, et que le décret qui interviendra soit envoyé à toutes les autorités constituées et Sociétés populaires de la République et qui porte la liste de tous les traîtres connus. C'est le vœu ardent de la Société populaire de Villes.

« JEAN fils, président ; D. REYNARD, secrétaire ; François AVON, secrétaire. »

Les administrateurs de l'hospice ci-devant dit de la Charité, d'Égalité-sur-Marne, prient la Convention d'agréer, comme un hommage de leur patriotisme, 25 marcs 3 onces d'argenterie, produit de leurs épargnes. « Ce métal, vil aux yeux des républicains, disent-ils, qui naguère était l'idole des agioteurs, doit être désormais employé à forger du fer pour exterminer les tyrans couronnés et leurs infâmes satellites. Ils rappellent à la Convention qu'il y a environ trente mois, ils ont déjà envoyé toute l'argenterie de leur église. »

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs de l'hospice ci-devant de la Charité d'Égalité-sur-Marne (2).

« Égalité-sur-Marne, le 4 de la 2^e décade du 2^e mois, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens,

« Les administrateurs de l'hospice national ci-devant hospitalier, dit de la Charité d'Égalité-sur-Marne, supplient la Convention de vouloir bien agréer comme un faible hommage de leur patriotisme, 25 marcs 3 onces d'argenterie, produit de leurs économies. Ce vil métal, aux yeux des républicains, qui naguère était l'idole des agitateurs et des malveillants, doit être désormais employé à forger du fer pour exterminer les tyrans couronnés et leurs infâmes satellites. Il y a environ 30 mois qu'ils ont pareillement envoyé tous les hochets d'argent de leur église.

« Nous sommes bien fraternellement, citoyens, vos concitoyens.

« DIDIME CHOPPIN, administrateur ;
CANIET, administrateur. »

Les sans-culottes députés des différentes Sociétés populaires du département de Saône-et-Loire, réunis à Tournus, écrivent :

« Vous avez bien mérité de la patrie, il faut la sauver pour toujours : nos succès commencent, il faut les couronner ; notre espérance et la vôtre se tournent sur les différentes classes de réquisition. Déjà la première s'est levée ; il faut qu'elle marche : mais pour qu'elle marche en droite

ligne au but proposé, il faut qu'elle soit bien conduite. Donnez à nos généraux tous les moyens de la bien diriger, et qu'ils n'aient plus d'excuse lorsqu'ils ne vaincront pas. Simplifiez la marche militaire : accélérez l'instruction de la nouvelle levée ; incorporez-les dans les anciens bataillons ; remplissez les cadres existants, mettez-les au plus grand complet : vous aurez moins d'états-majors, moins d'officiers ; mais plus de soldats et plus de forces. »

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoyé au comité de la guerre (1).

Le conseil général de la commune, la Société populaire et le comité de surveillance de Saint-Pourçain, district de Gannat, département de l'Allier, invitent la Convention nationale à rester à son poste, jusqu'à la paix. Ils ont juré de ne mettre bas les armes qu'après l'anéantissement total des muscadins, de la gent nobiliaire, mercantile et sacerdotale. Ils demandent que la Convention veuille bien changer le nom que porte actuellement cette commune en celui de Mont-sur-Sioule, et les autorise à changer de même les noms de leurs rues.

Mention honorable, insertion au « Bulletin ».

La demande de la commune de Saint-Pourçain, convertie en motion par un membre, la Convention nationale décrète que cette commune portera désormais le nom de Mont-sur-Sioule ; quant au surplus de la pétition, passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que le conseil général de la commune a le droit de changer le nom de ses rues (2).

La Société montagnarde-républicaine de Manciet (Manciet), district de Nogaro, département du Gers, félicite la Convention sur les mesures qu'elle a prises, à diverses époques, contre les traîtres et les fédéralistes qu'elle recelait dans son sein, et l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que la patrie ait cessé d'être en danger.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit l'adresse de la Société montagnarde républicaine de Manciet (4) :

« Manciet, le 10^e jour de la 3^e décade du 1^{er} mois de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« La haine des tyrans vous a fait renverser le trône ; il ne vous restait plus, pour faire triompher la cause du peuple, que d'anéantir le fédéralisme.

« Les patriotes égorgés à Marseille et dans la Belgique, la trahison de Toulon, le sang qui coule à Lyon, la dévastation de la Vendée, accusent les conspirateurs partout où la faction

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 25.

(2) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 739.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 25.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 26.

(3) *Ibid.*

(4) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 765.

exécration des fédéralistes et de la royauté a eu de l'influence.

« Il n'y avait que les mesures extraordinaires qui fussent capables de faire échouer tous les complots. Vous avez donné un grand exemple de sévérité aux traîtres qui méditent la ruine de la République, en épurant la convention des gens perfides qui s'étaient introduits dans son sein, afin de tourner contre le peuple les armes qu'il leur avait confiées pour sa défense. Nous avons applaudi aux journées des 31 mai, 1^{er} et 2 juin, qui ont servi à frapper les principaux chefs de la faction des hommes d'Etat; nous bénissons celles des 3 et 4 de ce mois, où vous venez de satisfaire à la justice nationale en rendant le décret qui met en état d'arrestation leurs complices qui ont signé la perfide protestation des 6 et 19 juin derniers. Ainsi nous voyons que vous êtes dévoués au salut de la patrie puisque vous n'avez pas épargné même vos membres.

« Pour ne pas perdre le fruit de vos travaux, vous avez encore un important devoir à remplir, celui de prolonger votre session jusqu'à ce que vous ayez expulsé du sol de la liberté les despotes coalisés, consolidé la République et fait rentrer ses ennemis dans le néant. Au nom de la patrie nous vous sommons, citoyens représentants, de ne pas abandonner la cause du peuple, et de rester à votre poste autant que les dangers de la patrie dureront.

« La Société montagnarde républicaine de Manciet, district de Nogaro, département du Gers.

« MARSAN, président; B. BOUTAN, secrétaire provisoire. »

La Société populaire de l'Isle, département de Vaucluse, applaudit aux travaux de la Convention, et la prie de ne pas quitter son poste avant que les tyrans soient détruits, et que la lutte barbare engagée entre la liberté et l'esclavage soit terminée.

Elle demande que les représentants du peuple Poulhier et Rovère, dont les soins et la vigilance ont déjoué les malveillants et ranimé l'espoir des patriotes, restent encore quelque temps dans le département.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité de Salut public (1).

Suit l'adresse de la Société populaire de l'Isle (2) :

La Société populaire de l'Isle à la Convention nationale.

« Citoyens représentants.

« L'aristocratie est anéantie; l'agiotage, le fanatisme et la superstition n'osent plus lever leur tête hideuse; le tonnerre gronde sur les despotes coalisés contre la liberté émanée de la sainte Montagne. La postérité la plus reculée lira avec satisfaction et enthousiasme dans les fastes de l'histoire l'exemple mémorable dont vous avez illustré la fin du dix-huitième siècle.

« Nous vous devons notre bonheur, vous avez brisé nos fers, recevez les hommages de la reconnaissance des hommes libres de la société de l'Isle. Mais, citoyens, n'abandonnez pas l'ouvrage que vous avez si glorieusement commencé, que les tyrans ne soient entièrement détruits et anéantis et que la lutte barbare engagée entre la liberté et l'esclavage ne soit terminée. Au nom de la patrie, au nom du sang de nos frères d'armes, répandu pour elle, n'abandonnez pas votre poste, la nation entière vous y invite. Décrêtez sans retard les mandataires infidèles du peuple, tous les monstres enfin qui ont lâchement protesté contre les mémorables journées des 31 mai, 1^{er} et 2 juin.

« Veuillez bien, citoyens représentants, conserver parmi nous vos commissaires Rovère et Poulhier. Le département de Vaucluse se rappellera sans cesse avec plaisir les bienfaits et les actes de justice que ces braves montagnards ont opérés dans ce nouveau département, leur présence a dissipé l'orage et a ranimé l'espoir dans le cœur de tous les patriotes. Par leurs soins et leur vigilance, cette vermine impure, aristocratique soudoyée par l'infâme Pitt, ministre de l'insensé George, roi d'Angleterre, est disparue, comme un brouillard devant le soleil. Daignez en recevoir notre juste remerciement.

« Nous sommes bien cordialement, citoyens représentants, les sans-culottes vos frères de la Société populaire de l'Isle, département de Vaucluse.

« A l'Isle le 2^e jour de la 1^{re} décade du 2^e mois de l'an II de la République française, une et indivisible.

« GROMELLE, président; ROUSSIN-BONNET, commissaire; GANTÈS, secrétaire-rédacteur. »

Le citoyen Payan, procureur général syndic du département de la Drôme, annonce que les citoyens Daleyras, Boinet, Delemme et Bernisson, officiers dans la 4^e compagnie des vétérans nationaux, en garnison à Valence, ont déposé sur le bureau de l'administration de ce département leurs décorations militaires et une somme de 100 l. pour être employée à fournir des secours aux femmes et enfants des canonniers marchant contre les rebelles de la Lozère : à sa lettre est joint l'extrait du procès-verbal de la séance tenue par le conseil général le 31 mai, dans lequel ces dons sont constatés.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du citoyen Payan (2) :

Le procureur général syndic du département de la Drôme, au citoyen Président de la Convention nationale.

Valence, le dernier jour de la 3^e décade, du 1^{er} mois de l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyen Président,

C'est par oubli que l'extrait du procès-verbal du conseil général du département, du

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 27.

(2) Archives nationales, carton C. 280, dossier 765.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 27.

(2) Archives nationales, carton C. 279, dossier 751.